

Nantes, le 16 décembre 2020

Le Conseil Economique Social et Environnemental des Pays de la Loire s'est réuni en session plénière ce jour pour adopter une étude intitulée « Comment les politiques régionales peuvent agir en prévention dans les domaines de la santé et du social ? » et 3 avis. 2 d'entre eux sur le Schéma Régional d'Aménagement Durable et d'Égalité des Territoires et le schéma Enseignement Supérieur Recherche ont donné lieu en 2019 et 2020 à des contributions afin de faire connaître les priorités de la société civile organisée.

Lire l'avis sur le SRADDET

Lire l'avis sur le schéma ESRI

Le troisième avis concerne le Budget Primitif 2021 de la Région Pays de la Loire dans lequel le CESER dans la continuité de son avis sur le plan de relance en juillet dernier ou en octobre sur les décisions modificatives souligne l'intensité de la crise et les mesures de la Région pour y faire face. Le CESER constate ainsi que ce BP 2021 affiche des dépenses d'investissement de plus de 600M€ en forte augmentation par rapport au BP 2020 (450 M€ porté à 570 M€ dans le BP2020 modifié à l'issue de la DM3), traduisant l'effort de la Région pour mettre en œuvre le plan de relance.

Le CESER ajoute que ce budget se prépare dans un contexte d'incertitudes très fort :

- Incertitudes liées précisément à ce contexte de crise dont les effets se traduisent par des indicateurs en repli tant au niveau mondial, qu'europpéen ou français à commencer par l'effet négatif sur le dynamisme des recettes fiscales des régions au titre de la TVA et de la taxe sur les cartes grises.
- Incertitudes liées aux modifications législatives en matière de financement des régions avec la suppression de la part régionale de la CVAE, compensée pour 2021 par une recette de TVA du même montant. La part de la TVA devient prépondérante dans les recettes de la Région, représentant près de 62% des recettes fiscales ;
- Incertitudes liées au BREXIT et aux fonds européens, le budget de l'Europe n'étant pas encore définitivement arrêté.

Pour le CESER, l'enjeu est désormais de suivre le déploiement de tous ces investissements auprès des acteurs économiques, sociaux, associatifs, territoriaux... Il propose ainsi que la région se dote des outils nécessaires pour que le plan de relance régional complété des plans européens, nationaux et locaux (départements, EPCI) puisse être suivi dans le cadre du « Comité de pilotage et de suivi du plan de relance » animé avec l'Etat pour donner plus de lisibilité aux mesures déployées sur le terrain.

Ces outils pourraient permettre de suivre de près également les investissements annoncés dans le cadre de l'accord de relance Etat/Région envisagé dans le protocole de Contrat de Projet Etat/Région, que la Présidente de Région a présenté à l'assemblée du CESER ce matin. Ce protocole de relance prévoit un investissement de l'Etat de 540M€ complémentaire des 332M€ (mesures de trésorerie incluses) adopté par la Région dans son plan de relance en juillet et complété de 165M€ de mesures nouvelles annoncées.

Le CESER salue ce protocole d'accord entre l'Etat et la Région, tant sur le CPER que sur la relance et appelle à lui donner désormais la plus grande lisibilité possible.

[Lire l'avis du BP 2021](#)

Contact presse

sylvie.boutin-blancloeil@paysdelaloire.fr Tel. 02 28 20 53 14 / 06 85 24 69 20

Hôtel de Région – 1 rue de la Loire – 44966 Nantes cedex 9

www.ceser.paysdelaloire.fr - @ceserPDL

Le CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions. Le CESER est l'assemblée consultative de la Région des Pays de la Loire et instance unique dans le paysage institutionnel. Il est constitué de 120 conseillères et conseillers issus du monde économique, social, environnemental, éducatif et associatif ligérien. Il représente tous les courants de la société civile organisée. L'assemblée, outre les rapports budgétaires, apporte par son analyse, ses préconisations et sa vision prospective, des avis et des contributions de la société civile, à l'ensemble des acteurs et décideurs des territoires. Le CESER travaille en amont des politiques publiques, et depuis la loi NOTRe, a également une mission d'évaluation et de suivi des politiques publiques.
